VITA : un partenaire efficace

Autor(en): **Bourgies, Christian de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **61 (1981)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-886561

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

(publicité)

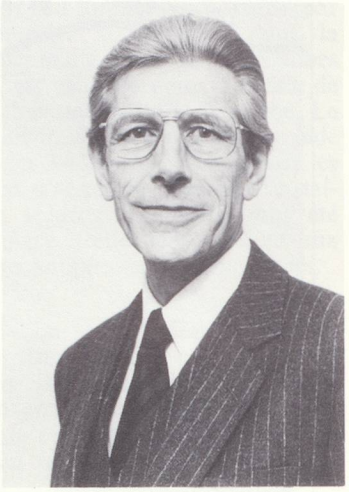

VITA : un partenaire efficace

Si j'étais Directeur du Personnel d'une entreprise, je n'hésiterais pas à prendre contact avec VITA : ses formules de contrats sont, en effet, de nature à motiver puissamment les cadres et dirigeants. Partant de là, elles contribuent à les attacher encore davantage à leur société.

Un flash préliminaire : VITA n'est autre que la société d'assurance vie du puissant Groupe ZURICH, lequel compte plus de 50 000 agents et près de 20 000 collaborateurs à travers le monde.

L'activité de VITA s'exerce en SUISSE, bien entendu, mais aussi en ALLEMAGNE FEDERALE, en BELGIQUE, en ESPAGNE, en ITALIE, aux PAYS-BAS et en FRANCE depuis 1929. Son implantation française est assurée par quelque 900 agents et de nombreux courtiers répartis dans tout l'hexagone.

Une telle « carte de visite » dispense de tout commentaire. Mais venons-en au fait...

VITA dispose de 25 produits différents, en matière de contrats. Si l'on y ajoute les assurances complémentaires, sa gamme lui permet d'obtenir une combinaison de 400 contrats spécifiques, d'une conception aussi moderne qu'avantageuse ! C'est plus qu'il n'en faut pour trouver « chaussure à son pied ». Qu'il s'agisse d'assurance en cas de vie ou en cas de décès, de retraite complémentaire, de garantie d'emprunt, de rente éducation ou de capital de fin de carrière.

Dans cette vaste panoplie de contrats, j'ai retenu trois formules qui, à elles seules, justifient amplement un colloque d'information avec VITA.

● Le contrat « VITA INVESTISSEMENT » à prime unique

qui, indépendamment de ses garanties de prévoyance, confère aux souscripteurs un taux d'intérêt garanti de 10 % l'an. Ce qui place incontestablement ce produit parmi les plus performants du marché, d'autant plus qu'il s'agrémente – à échéance – d'une prime spéciale de fidélité qui, compte tenu des avantages fiscaux, porte la rentabilité du contrat à un taux particulièrement appréciable et net d'impôts.

● Le contrat de RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

La nature même de cette formule a pour effet de renforcer les liens d'attachement d'un cadre à son entreprise. Les primes sont alors payées par l'entreprise qui améliore ainsi à bon compte les régimes de retraite du cadre qu'elle souhaite privilégier – à bon compte, puisqu'elle pourra ensuite passer les primes en frais généraux.

En cette époque d'incertitude, c'est un point de vue non négligeable, me semble-t-il pour le responsable du personnel.

● Les assurances de PRÉVOYANCE COLLECTIVE

qui présentent sans conteste un caractère social.

En effet, afin d'améliorer les régimes sociaux souvent insuffisants de ses salariés, un employeur peut fort bien souscrire à leur profit, sous la forme d'un contrat d'assurances de Groupe, un régime complémentaire de prévoyance.

Ce régime leur assurera par exemple des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail, une rente en cas d'invalidité, un capital en cas de décès, voire des rentes d'éducation ou de conjoint ; il peut également leur assurer le remboursement de frais médicaux en complément du remboursement de la Sécurité Sociale – ce bref descriptif n'est bien entendu pas limitatif.

En conclusion, une prise de contact avec VITA n'engage à rien.

Mais elle peut être l'occasion de vérifier l'adéquation des contrats en cours, surtout dans le domaine des assurances de Groupe.

Elle peut également être source d'un regain d'intérêt pour les collaborateurs de haut niveau vis-à-vis de leur société. Ce qui est essentiel si l'on pense au coût de la formation...

A toutes fins utiles :

VITA 1, rue Vernet, 75008 PARIS. Tél. : 723.72.02